



Actu Banque

Décembre 2019

Cette lettre d'information vous présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français.
2. Une actualité spéciale « conformité ».
3. Les publications KPMG concernant le secteur bancaire.
4. Nos émissions de radio passées ou à venir.
5. Nos événements à venir.

1. Développements réglementaires

Protection des consommateurs dans le choix des services bancaires en ligne ou mobiles

L'EBA a publié le 3 décembre 2019 un document d'information pour sensibiliser les consommateurs aux étapes clés à considérer dans leurs choix de services financiers en ligne. Ce document a pour objectif d'aider les consommateurs à faire des choix plus éclairés avant de choisir un service ou de conclure un contrat.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Orientations de l'EBA sur la gestion des risques liées aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

L'EBA a publié le 28 novembre 2019 la version finale de ses orientations sur la gestion des risques liés à la sécurité des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le cadre de la DSP2. La numérisation croissante du secteur financier, l'augmentation du recours aux TIC et la menace des cyber-attaques ont conduit l'EBA à définir les exigences à respecter par les établissements pour identifier, atténuer et gérer les risques liés aux TIC.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Consultation de l'EBA sur la publication et la déclaration du MREL et du TLAC

L'EBA a lancé le 22 novembre 2019 une consultation publique sur le projet de normes techniques d'exécution (ITS) des mécanismes MREL et TLAC afin de renforcer la robustesse des banques. Cette consultation répond au mandat donné à l'EBA dans la directive BRRD2 et le règlement CRR2

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Critères de détermination des G-SIBs

Parallèlement à la publication par le FSB (Financial Stability Board) de la liste des grandes banques mondiales systémiques (G-SIBs) au titre de l'exercice 2019 (évaluation qui s'appuie sur les données du 31 décembre 2018), le comité de Bâle a publié des précisions sur la méthodologie utilisée dans le cadre de cette évaluation.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Mise à jour de la liste des banques supervisées par la BCE

La BCE a mis à jour la liste des banques sous supervision directe pour l'année 2020. A compter du 1er janvier 2020, la BCE supervisera directement 117 banques (contre 119 en 2019). Cette évolution s'explique par de nouvelles structures de groupes, un retrait d'agrément, de relocalisations d'activités dans le cadre du Brexit, des évolutions de la réglementation.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Coussin de fonds propres contra-cyclique par secteur d'activité

Le Comité de Bâle a publié le 27 novembre 2019 « les principes directeurs de la mise en œuvre d'un coussin de fonds propres contra-cyclique par secteur d'activité ». Le coussin de fonds propres contra-cyclique par secteur est un outil qui pourra être utilisé pour compléter celui déjà mis en œuvre de le cadre de la réforme Bâle 3.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Publication par l'EBA de son plan d'action pour la « Finance Durable »

Le 6 décembre 2019, l'EBA (Autorité Bancaire Européenne) a publié son plan d'action pour la « Finance Durable ». Ce dernier fait suite à la publication par la Commission Européenne, en mars 2018, du plan d'action pour le « financement d'une croissance durable » qui modifiait les mandats des trois autorités européennes de surveillance (European Supervisory Authority, ESA).

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

2. Conformité

Nouveau défis de l'Europe Financière et Bancaire

La grande majorité des réformes engagées en réaction à la crise financière étant achevée avec l'adoption d'une série de nouvelles normes et un nouveau cadre de

supervision et de résolution, l'ACPR a publié le 4 octobre un rapport sur les nouveaux défis de l'Europe Financière et Bancaire en termes de régulation et supervision.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

L'impact de MIF 2 sur la transformation des banques d'investissements

L'impact de cette réglementation est non négligeable pour ces acteurs financiers et a nécessité d'importants investissements en infrastructure informatique et a transformé la nature des métiers du front-office. Pour autant, les objectifs de transparence et d'information ne sont que partiellement atteints. Dans le contexte du Brexit et pour pallier les écueils de MIF 2, une version revue (MIF 3) pourrait être envisagée par les régulateurs européens.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Nouvelle campagne de visites mystère sous MIF 2

Afin d'apprécier les conditions de commercialisation des produits financiers, l'AMF a mené une nouvelle campagne de visites mystère au sein de 11 banques de réseau. Il en ressort que la majorité des banques ont adapté leurs pratiques sous l'ère MIF 2 mais que certains aspects du dispositif restent perfectibles, notamment en matière d'information donnée par le conseiller sur les frais.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Transactions et transparence des marchés

L'ESMA a mis à jour en octobre ses Q&A sur le reporting des transactions et la transparence des marchés.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

3. Publications

Réflexions Réglementaires N°7

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

Revamping Investigations: Future of Ethics and Compliance

Cette étude réalisée par KPMG US présente les leviers d'action des établissements devant le volume élevé d'investigations qui nécessite de leur part une revue de leur gouvernance, de leurs processus et de leur technologie afin de pouvoir réagir

efficacement à de potentiels manquements et d'évaluer correctement les éventuelles faiblesses dans les dispositifs de contrôles.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Information Pilier 3 : Un défi pour les établissements de crédit ?

Cette étude fait un état des lieux des pratiques en cours en comparant les rapports Pilier 3 d'un panel de 17 banques européennes sur la base des informations publiées au 31 décembre 2018.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

4. KPMG Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Emission Novembre 2019

Notre émission du mois de novembre est disponible depuis le 28 novembre sur la page de Radio KPMG, accessible via [KPMG.fr](#) et intègre une interview de Jean-François Dandé, Associé KPMG spécialiste des instruments financiers qui présente les principaux points d'attention pour la clôture 2019.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

5. Evénement

Actualité Bancaire 2020 : 31/03/2020

Pour la 8ème année consécutive, KPMG organise une conférence présentant les principales évolutions réglementaires qui impactent le secteur financier à l'occasion d'un petit-déjeuner dans les locaux de KPMG Lille à Marcq-en-Baroeul, mardi 31 mars 2020 à partir de 8h.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Contacts

[Fabrice Odent](#)
Associé Responsable

[Sylvie Miet](#)
Associée Responsable

[Stéphane Salabert](#)
Associé en charge

du secteur Banque
01.55.68.72.27

du secteur banque Bancaire
01.55.68.74.49

des sujets Conformié
01.55.68.72.39

kpmg.fr/mediasocial



[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [l'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).
Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.